

# Le Petit Journal

Journal Communal d'Informations

JUILLET  
2023



PHOTOS ©PNRV

# Le mot du Maire

Chères Saint Laurentinoises,  
Chers Saint Laurentinois,

Comme chaque été, ce nouveau numéro du Petit Journal vous permettra de connaître et de vous informer sur les actions en cours et les évènements passés et à venir dans notre commune et sur notre territoire.

Les mois passent, les projets avancent. Comme tout le monde, les communes ne sont pas épargnées par l'inflation des prix des matières premières et de l'énergie.

Dans un premier temps, la réalisation du projet de réhabilitation de nos écoles a été remis en question de par ces difficultés. Mais, les démarches de demandes de subventions entreprises auprès de nos différents partenaires nous ont permis d'être rassurés quant à la faisabilité du projet. C'est donc sereinement que nous entrons dans la phase concrète avec le lancement du concours d'architectes en début de deuxième semestre 2023. Un cabinet d'Architectes sera ainsi retenu pour réaliser le projet de groupe scolaire (maternelle, élémentaire, cantine, périscolaire).

En parlant de nos écoles, vous l'avez sûrement appris, depuis le mois de février, nous avons été informés de la fermeture d'une classe élémentaire. Malgré nos nombreux recours, j'ai le regret de vous confirmer la fermeture d'une classe à la rentrée 2023. Les enfants du CP au CM2 seront donc répartis dans 2 classes.

Pour la deuxième année consécutive, le prestataire de la cantine scolaire a augmenté ses tarifs. Le Conseil municipal a fait le choix de ne pas répercuter cette nouvelle augmentation aux familles par soucis de ne pas leur ajouter une nouvelle charge. Il faut savoir que ces augmentations sont de l'ordre de 4,6% pour 2022 et 9,3% pour 2023. Le marché de prestation sera réexaminé en cette fin d'année pour un nouvel appel d'offre au printemps 2024. Les coûts seront alors réajustés pour la rentrée 2024 en fonction du choix du prestataire (choix commun à plusieurs communes de la CCRV).

**Page 4**

**Actualités**

**Page 6**

**Echos des  
conseils**

**Page 19**

**Du côté de  
la CCRV**

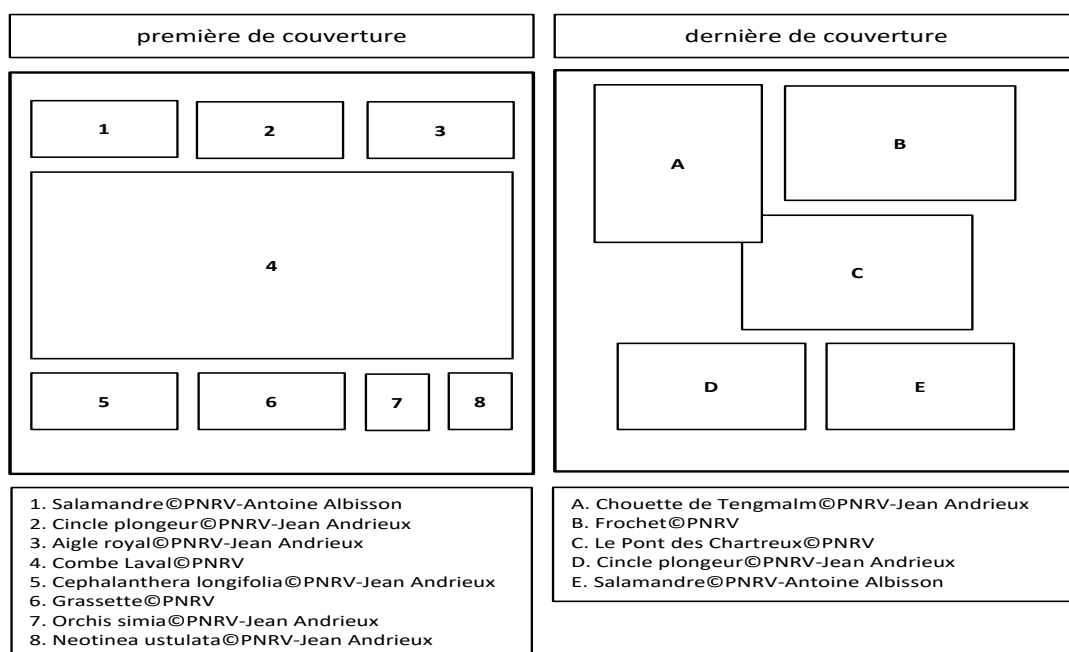
L'arrivée de l'été fut marquée par l'organisation d'un nouvel événement « Fêtons l'été ». Cette journée, où la jeunesse était bien présente, a été parfaitement orchestrée par quelques associations saint laurentinoises. Mon équipe et moi-même tenions à les remercier. Nous remercions également toutes les associations qui œuvrent chaque jour pour proposer des activités permettant de garder un lien social et une qualité de vie agréable au sein de notre commune.

Nous arrivons à la moitié du mandat et, comme je l'ai expliqué lors du dernier Conseil municipal, nous tiendrons une Réunion Publique en fin d'année pour permettre aux habitants de la commune d'avoir un état des lieux de l'avancement de nos projets – projets qui étaient en grande partie dans le programme que nous avons porté lors de l'élection municipale de 2020.

Enfin et avant de nous retrouver sur d'autres évènements, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture et un très bon été !

Olivier BERALDIN  
Maire de Saint Laurent en Royans

### Les photos en couvertures



**Page 24**  
**Du côté du Parc**

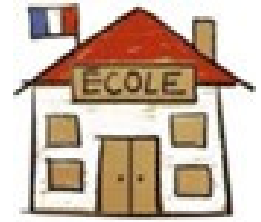
**Page 27**  
**Du côté des Associations**

**Page 32**  
**Vivre à St Laurent**

# Actualités

## Le projet écoles

À ce jour, une nouvelle convention a été signée avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) de la Drôme (délibération du conseil municipal du mois de février) afin d'élaborer les documents nécessaires au concours d'architecte.



Olivier Beraldin, le Maire, et Christel Dethes, la DGS, ont travaillé d'arrache-pied sur le montage financier du projet et se sont ainsi assurés de la faisabilité du projet. L'augmentation de l'énergie et des matériaux ainsi que l'augmentation des taux d'emprunts nous faisaient craindre de ne pouvoir supporter financièrement ce chantier.

Le cahier des charges pour lancer le concours d'architecte est en cours d'élaboration en collaboration avec le CAUE26 et le SDED26 (Service public Des Energies dans la Drôme). Ce dernier nous accompagne sur toute la partie « énergie » du projet.

À l'automne, une commission technique va être constituée. Son rôle sera de choisir 3 candidats. Ces lauréats travailleront chacun sur notre projet et un jury choisira ensuite l'équipe retenue.

## Cérémonie du 8 mai

*Par une belle matinée et devant un public nombreux, s'est déroulée la célébration de l'armistice du 8 mai 1945.*

Entourés des anciens combattants, des élu(e)s et des représentant(e)s de l'ordre, des enfants de l'école élémentaire de Saint Laurent en Royans ont lu le texte de l'association des anciens combattants. Présent, le chœur d'hommes de l'ensemble vocal du Royans a entonné le Chant des partisans et clôturé la cérémonie par la Marseillaise.

Le Maire et ses élu(e)s se félicitent de la présence des enfants, ce qui participe à la prise de conscience de la future génération.





## Installation d'arceaux pour vélos

Comme annoncé dans les dernières Brèves du Petit Journal, 30 arceaux vont être installés par les services techniques de la CCRV à l'automne 2023. Cet investissement entre dans le cadre du dispositif AVELO2 (cf. article dans la partie « Du côté de la CCRV ») et est financé pour moitié par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Les emplacements retenus, en collaboration avec le chef de projet vélo de la CCRV, ont été présentés lors du Conseil municipal du 29 juin dernier. Ce projet sera soumis à délibération du Conseil le 27 juillet.

*A l'heure où cet article est écrit, il n'est encore que projet.*

*Un marché à bon de commande a été passé par la CCRV, le choix des arceaux se fera collégalement courant juillet. Ceci permettra d'harmoniser le stationnement vélo courte durée sur tout le territoire.*



## Fêtons l'été !

Le 17 Juin, les associations de Saint Laurent ont fêté l'été avec les habitants. L'après-midi, un tournoi de pétanque a été organisé par le Football Club Royans-Vercors, et la Recyclerie a ouvert ses portes exceptionnellement le samedi après-midi. En fin d'après-midi, des animations pour enfants (jeux en bois, maquillage...) et des crêpes ont été proposées par le Sou des écoles.



Le début de soirée a été bercé par la prestation du groupe Sygma 70. Pendant ce temps, nous pouvions boire un verre au bar géré par le Football Club Royans-Vercors et manger une assiette de ravioles/caillette proposée par le Sou des écoles. Des tartines ont été également préparées par la Cantine Solidaire.

Et à 23h, après deux ans d'attente, le feu d'artifice, prévu pour la Fête du Bleu 2022, offert par la Mairie, a enfin pu être tiré. Ce fût un spectacle magnifique accompagné de musique émerveillant les yeux des petits comme des grands. La soirée a continué avec Mathias DA SILVA, le DJ. La municipalité remercie les associations et les bénévoles pour leurs investissements.

# Echos des conseils



(Quelques extraits très subjectifs des procès verbaux des Conseils municipaux. L'intégralité de ces procès verbaux est à consulter sur le site de la mairie sur la page : <https://www.saintlaurentenroyans.fr/elus/>.)

## Métrage voirie communale

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

Depuis 2016, le Département attribue aux communes une Dotation Forfaitaire à orientation voirie. Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux revêtus).

Afin de leur permettre de mettre à jour leurs fichiers, le Département nous demande de leur transmettre une délibération actant :

- la longueur des chemins ruraux revêtus de la commune,
- la longueur de la voirie communale conformément à la déclaration faite à la Préfecture.

Pour notre commune les chiffres correspondants sont 5 280 mètres pour les chemins ruraux revêtus et 21 454 mètres de voirie communale. Soit un total de 26 734 mètres de voirie. *Approuvé à l'unanimité.*

## Convention "tarification des cantines scolaires"

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2023

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. Cette aide ne concerne pas les particuliers directement, mais uniquement les collectivités. Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » à compter du 1er août 2022, le tarif social d'1€ maximum, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€. Notre commune est éligible puisqu'elle est concernée par le rayon d'action de la DSR (Dotation Solidarité Rurale).

L'aide est versée sous deux conditions :

- Au minimum 3 tranches, calculées selon les revenus des parents, la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas,
- Une délibération municipale fixant cette tarification et sa durée. La grille tarifaire proposée via les quotients familiaux pour une mise en place dès le 01/01/2023 :

0 à 700	0.50 €/repas
701 à 1 000	1.00 €/repas
1 001 à 1 100	3.83 €/repas
1101 à 1 250	3.94 €/repas
1 251 à 1350	4.04 €/repas
≥ 1351	4.15 €/repas

*Approuvé à l'unanimité*

## Taxes directes locales

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2023

Aux termes du I de l'article 1639 A du CGI, sous réserve des dispositions de l'article 1639 A bis, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives, soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

Il est fait clairement obligation aux communes de notifier à l'administration fiscale les taux des impositions perçues à leur profit.

La disposition du III de l'article 1639 A du CGI en vertu de laquelle à défaut de notification, les impositions peuvent être recouvrées selon les décisions de l'année précédente ne pourrait pas être mise en œuvre dès lors qu'une délibération explicite a été prise pour l'année en cours.

Par conséquent, il est nécessaire de voter les taux applicables pour l'année 2023 en matière de Taxe Foncière sur la Bâti, Taxe Foncière sur le Non Bâti et Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Lors de l'examen du projet de loi de finances 2023, il a été décidé la revalorisation forfaitaire de 7,1% des valeurs locatives cadastrales l'année prochaine. Ces valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Il est proposé au conseil municipal de reconduire à l'identique les taxes locales directes suivantes :

- 1 - taxe foncière sur le bâti à 33.45%
- 2 - taxe foncière sur le non bâti à 54%
- 3 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 10.75%

*Approuvé à l'unanimité*

## Déclaration préalable à l'édification des clôtures

*Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AVRIL 2023*

Le Code de l'Urbanisme prévoit que l'édification des clôtures est dispensée de toutes formalités, sauf dans certains secteurs sauvegardés et sites inscrits ou classés. Néanmoins, l'article R412-12 du même code dispose que le Conseil municipal peut décider de soumettre l'installation de clôtures à déclaration préalable sur le territoire communal.

Instaurer cette déclaration préalable permettra à la commune de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

1 Abstention

## Informations

*Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023*

- La Député Marie POCHON sera en réunion publique le 15 juin 2023 à la salle des fêtes de Saint Laurent en Royans à partir de 19h00. Elle recevra en amont les élus qui le souhaitent afin d'échanger avec eux.

- Le gîte de la commune sera mis à disposition gracieusement pendant le mois de juillet pour le médecin remplaçant du cabinet médical.

- Concernant la fête du 17 juin 2023, « Fêtons l'été », une affiche a été élaborée. Elle sera tirée en plusieurs exemplaires sur un format plus grand et en flyers, et diffusée sur le panneau d'information.

## LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

**Jeudi 28 septembre et jeudi 26 octobre 2023**

*Nous rappelons que les conseils municipaux sont publics.*

*Chaque citoyen-citoyenne peut interpeler le Conseil sur un sujet, en posant ses questions par courrier déposé en Mairie avant la date du Conseil.*

Les dates sont communiquées via le panneau d'information, Les Brèves du Petit Journal et le site internet de la commune.

# Point financier

## BUDGET PRINCIPAL

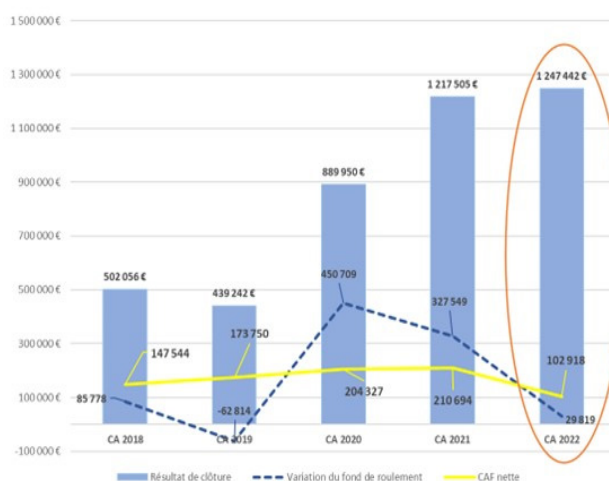
Ce budget « principal » est celui sur lequel sont passées toutes les opérations de dépenses ou de recettes, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, hormis celles concernant l'eau et l'assainissement pour lesquelles il y a un budget dit « annexe ».

Pour 2023, ce budget se chiffre à 2 312 340 € en fonctionnement et 939 712 € en investissement.

### - Le Compte Administratif 2022

Depuis 2018, le résultat de clôture en fin d'exercice ne cesse d'augmenter. En 2018, il était de 502 056 €. Il atteint en 2022, 1 247 442 €.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) qui représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital est en diminution en 2022 par rapport à 2021 car il y a eu un peu plus de dépenses de fonctionnement et un peu moins de recettes. En effet, des recettes prévues pour 2022 seront encaissées sur l'exercice 2023. Ce qui se traduit également sur le fonds de roulement.

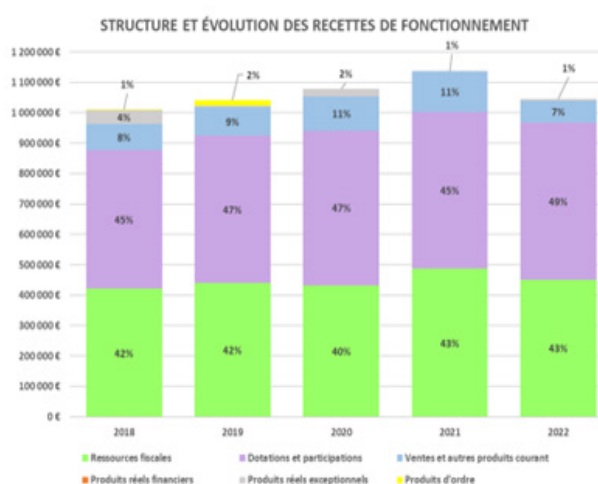


Les recettes à venir sur l'exercice 2023 permettront la réhausse de la CAF nette en fin d'exercice si le budget dépenses 2023 reste maîtrisé.

### En fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées par :

- La fiscalité directe locale (Taxes d'Habitations, Taxes Foncières sur le Bâti, Taxes Foncières sur le Non Bâti)
- Les participations de l'Etat et des autres collectivités
- Les produits courants (locations, ...)
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels



Comme on peut le voir sur ce graphique, les recettes 2022 en diminution sont celles concernant « la vente et autres produits courant ». Ce sont les recettes en attente d'encaissement qui vont l'être sur l'exercice 2023 (environ 50 000 €).

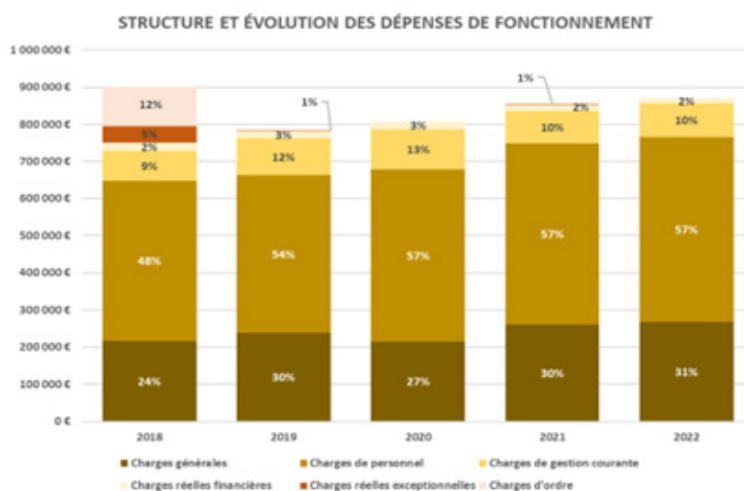


RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	95 880,00	96 951,72	-107 1,72	101	59 879,82	37 900,12	21 979,70	63
73 - Impôts et taxes	480 000,00	52 2 819,00	-42 8 19,00	108	495 000,00	532 855,00	-37 855,00	108
74 - Dotations, subventions et participations	468 155,00	51 5 998,24	-47 8 43,24	110	466 545,00	515 472,23	-48 927,23	111
75 - Autres produits de gestion courante	34 000,00	36 088,61	-2 088,61	106	35 000,00	35 161,50	-161,50	101
76 - Produits financiers	0,00	2,60	-2,60	0	0,00	0,00	0,00	0
77 - Produits exceptionnels	0,00	1 373,62	-1 373,62	0	0,00	5 197,66	-5 197,66	0
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0	0,00	468,38	-468,38	0
013 - Atténuations de charges	15 000,00	15 781,84	-7 81,84	105	15 000,00	1 196,60	13 803,40	8
002 - Excédent de fonctionnement reporté	756 185,00	75 6 184,71	0,29	99	1 006 947,18	1 006 947,18	0,00	100
Total recettes réelles	1 849 220,00	1 945 200,34	-95 980,34	105	2 078 372,00	2 135 198,67	-56 826,67	103
Total recettes d'ordre	18 400,00	0,00	18 400,00	0	5 000,00	0,00	5 000,00	0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 867 620,00</b>	<b>1 945 200,34</b>	<b>-77 580,34</b>	<b>104</b>	<b>2 083 372,00</b>	<b>2 135 198,67</b>	<b>-51 826,67</b>	<b>103</b>

## Les dépenses de fonctionnement sont principalement composées par :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances...)
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- Les charges de gestion courantes (subventions, indemnités des élus...)
- Les charges financières (intérêts des emprunts...)
- Les charges exceptionnelles

Les dépenses sont sensiblement les mêmes qu'en 2021, une légère augmentation des charges à caractère général s'explique par la hausse de certaines charges de fonctionnement (électricité, chauffage...). Les autres postes de dépenses restent inchangés.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>601 032,00</b>	<b>264 880,33</b>	<b>336 151,67</b>	<b>44</b>	<b>757 783,00</b>	<b>272 152,24</b>	<b>485 630,76</b>	<b>36</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	111 300,00	97 797,60	13 502,40	87	112 000,00	109 331,82	2 668,18	98
61 - SERVICES EXTERIEURS	404 232,00	105 754,37	298 477,63	26	552 983,00	118 852,51	434 130,49	22
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 500,00	57 319,36	23 180,64	71	87 800,00	39 896,91	47 903,09	45
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSSEMENTS ASSIMILES	5 000,00	4 009,00	991,00	80	5 000,00	4 071,00	929,00	81
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>519 500,00</b>	<b>503 421,17</b>	<b>16 078,83</b>	<b>96</b>	<b>528 000,00</b>	<b>498 711,35</b>	<b>292 88,65</b>	<b>95</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00	139,80	860,20	13	1 000,00	143,92	856,08	14
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSSEMENTS ASSIMILES	7 500,00	6 637,18	862,82	88	7 900,00	6 908,10	991,90	87
64 - CHARGES DE PERSONNEL	511 000,00	496 644,19	14 355,81	97	519 100,00	491 659,33	27 440,67	95
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>47 355,00</b>	<b>36 013,00</b>	<b>11 342,00</b>	<b>76</b>	<b>81 077,00</b>	<b>81 077,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100</b>
65 - Autres charges de gestion courante	95 800,00	82 706,14	13 093,86	86	118 910,00	85 981,22	32 928,78	72
66 - Charges financières	21 340,00	17 215,11	4 124,89	80	18 500,00	15 114,53	3 385,47	82
67 - Charges exceptionnelles	2 300,00	2 086,31	213,69	90	1 000,00	0,00	1 000,00	0
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	1 850,00	1 688,10	161,90	91	1 580,00	0,00	1 580,00	0
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>48 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 200,00</b>	<b>0</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0</b>
Total dépenses réelles	1 337 377,00	908 010,16	429 366,84	67	1 556 850,00	953 036,34	603 813,66	61
Total dépenses d'ordre	530 243,00	30 243,00	500 000,00	5	526 522,00	26 521,90	500 000,10	5
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 867 620,00</b>	<b>938 253,16</b>	<b>929 366,84</b>	<b>50</b>	<b>2 083 372,00</b>	<b>979 558,24</b>	<b>1 103 813,76</b>	<b>47</b>

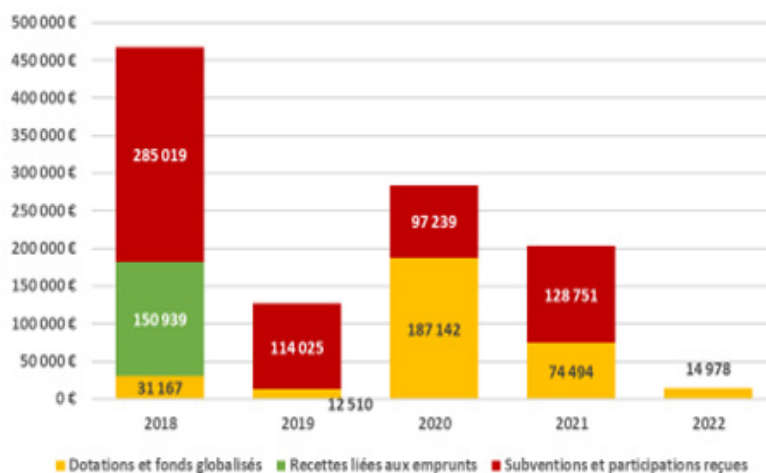
## En investissement :

Les recettes d'investissement sont composées par :

- Les dotations et fonds globalisés
- Les recettes liées aux emprunts
- Les subventions et participations reçues

En 2022, seules les recettes liées aux taxes d'aménagement ont été encaissées. Des subventions et le Fonds de compensation TVA (FCTVA) seront encaissés sur l'exercice 2023

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



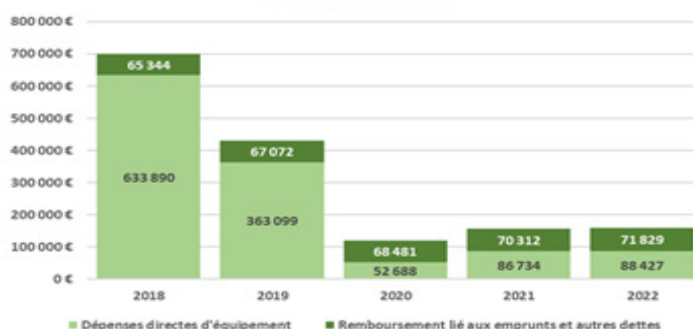
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
001 - Excédent d'investissement reporté	133 788,00	133 785,83	0,37	99	210 557,85	210 557,85	0,00	100
10 - Dotations, fonds divers et réserves	82 510,00	74 493,58	-11 983,58	119	15 800,00	14 977,77	822,23	98
13 - Subventions d'investissement reçues	140 802,00	128 751,10	12 050,90	91	54 481,15	0,00	54 481,15	0
18 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	350,33	-350,33	0	0,00	0,00	0,00	0
Total recettes réelles hors opérations	337 078,00	337 380,62	-282,62	100	280 619,00	225 535,62	55 083,38	80
Total recettes d'ordre	530 243,00	30 243,00	500 000,00	5	528 522,00	28 521,90	500 000,10	5
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>867 321,00</b>	<b>367 603,62</b>	<b>499 717,38</b>	<b>42</b>	<b>807 141,00</b>	<b>252 057,52</b>	<b>555 083,48</b>	<b>31</b>

Les dépenses d'investissement sont composées par :

- Les dépenses directes d'équipement
- Les remboursements liés aux emprunts

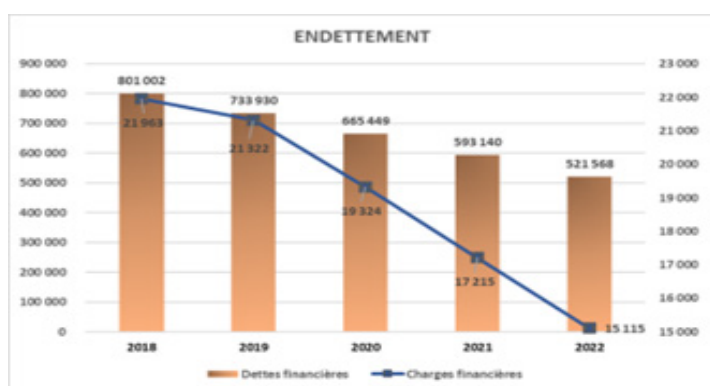
On peut voir sur ce graphique, depuis 2020, il n'a pas été réalisé de gros investissement. Cela en prévision des travaux de restructuration de nos écoles.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
	020 - Dépenses imprévues	40 000,00	0,00	40 000,00	0	40 000,00	0,00	40 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	194 980,00	70 311,90	124 668,10	36	192 862,00	71 828,90	120 833,10	37
20 - Immobilisations incorporelles	11 230,00	4 558,00	6 674,00	40	29 040,00	9 792,00	19 248,00	34
204 - Subventions d'équipement versées	7 600,00	5 580,70	2 019,30	73	7 000,00	0,00	7 000,00	0
21 - Immobilisations corporelles	84 516,00	34 190,32	50 325,68	40	58 400,00	27 703,58	30 696,42	47
23 - Immobilisations en cours	510 596,00	42 406,85	468 189,15	8	475 039,00	50 931,42	424 107,58	11
Total dépenses réelles hors opérations	848 921,00	157 045,77	691 875,23	18	802 141,00	160 255,90	641 885,10	20
Total dépenses d'ordre	18 400,00	0,00	18 400,00	0	5 000,00	0,00	5 000,00	0
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>867 321,00</b>	<b>157 045,77</b>	<b>710 275,23</b>	<b>18</b>	<b>807 141,00</b>	<b>160 255,90</b>	<b>646 885,10</b>	<b>20</b>

### Un point sur l'endettement de ce budget :



Comme constaté dans ce tableau, l'endettement est en nette diminution au regard des 6 emprunts dont les remboursements se terminent entre 2024 et 2033.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes sous-crits précédemment par la collectivité.

Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

DETTES		En €
Encours total de la dette au 31/12/2021		593 140
Par habitant		409
Encours total de la dette au 31/12/2022		521 568
Par habitant		360
Annuités des dettes bancaires et assimilées		87 226
Par habitant		60

La capacité de désendettement est nettement inférieure au seuil maximum de 9 ans (environ 2 ans).

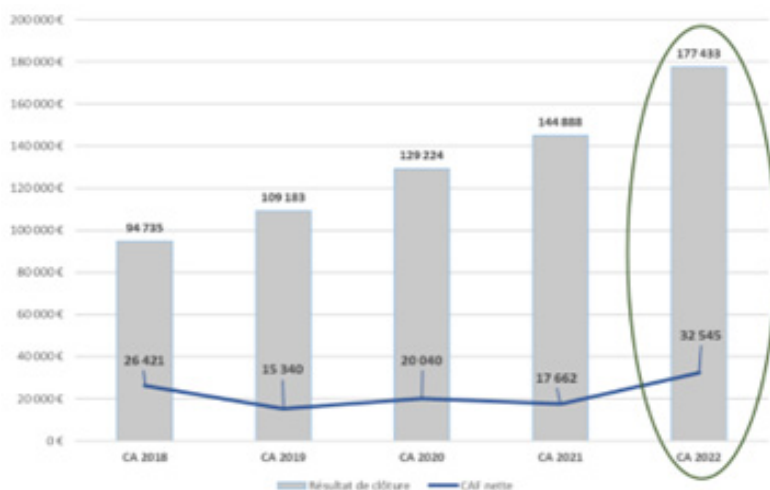
Le budget principal est donc un budget sain avec un poids de la dette par rapport aux produits de fonctionnement de 0.50 pour un seuil d'alerte à 1.21 et un compte de résultat différentiel de 0.90 pour un seuil d'alerte à 1.

## BUDGET EAU

Ce budget annexe ne comptabilise que les opérations passées en dépenses et recettes, de fonctionnement ou d'investissement, qui concernent l'eau potable.

Pour 2023, ce budget se chiffre à 170 594 € en fonctionnement et 132 137 € en investissement.

### Le Compte Administratif 2022



Depuis 2018, le résultat de clôture est en augmentation. La CAF nette a également augmenté par rapport

### En fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la facturation établie aux abonnés.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	84 700,00	87 827,51	-3 127,51	103	87 899,14	94 927,35	-7 228,21	108
75 - Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00	0	10,00	0,00	10,00	0
77 - Produits exceptionnels	0,00	1,00	-1,00	0	0,00	1 418,00	-1 418,00	0
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00	0,00	0,00	0	0,00	1 089,14	-1 089,14	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	54 736,00	54 735,84	0,16	99	66 710,86	66 710,86	0,00	100
Total recettes réelles	139 446,00	142 564,35	-3 118,35	102	154 420,00	164 125,35	-9 705,35	106
Total recettes d'ordre	3 315,00	3 315,00	0,00	100	3 331,00	3 330,84	0,16	100
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>142 761,00</b>	<b>145 879,35</b>	<b>-3 118,35</b>	<b>102</b>	<b>157 751,00</b>	<b>167 456,19</b>	<b>-9 705,19</b>	<b>106</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
011 - Charges à caractère général	12 800,00	11 749,98	1 050,02	91	13 800,00	4 668,43	9 131,57	34
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 500,00	11 137,27	362,73	96	12 500,00	3 796,35	8 703,65	30
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 000,00	316,25	683,75	31	1 000,00	575,00	425,00	58
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	300,00	296,46	3,54	98	300,00	297,08	2,92	99
014 - Atténuations de produits	9 000,00	7 388,00	1 612,00	82	9 000,00	7 847,00	1 153,00	87
65 - Autres charges de gestion courante	104 000,00	103 309,83	690,17	99	117 500,00	113 500,20	3 999,80	97
66 - Charges financières	13 835,00	13 832,61	2,39	99	12 511,00	12 510,22	0,78	100
67 - Charges exceptionnelles	50,00	3,75	46,25	7	50,00	0,00	50,00	0
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	9 650,00	9 574,56	75,44	99	3 892,00	0,00	3 892,00	0
Total dépenses réelles	149 335,00	145 858,73	3 476,27	97	158 753,00	138 525,85	18 227,15	88
Total dépenses d'ordre	73 545,00	42 353,92	31 191,08	57	75 277,00	42 353,92	32 923,08	56
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>222 880,00</b>	<b>188 212,65</b>	<b>34 667,35</b>	<b>84</b>	<b>232 030,00</b>	<b>180 879,77</b>	<b>51 150,23</b>	<b>78</b>

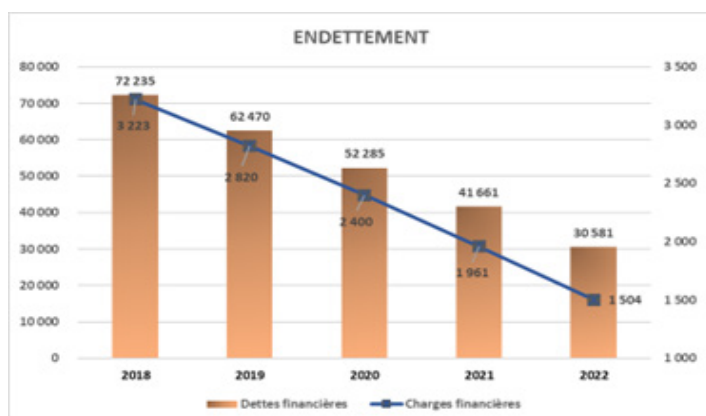


## En investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
	001 - Excédent d'investissement reporté	74 488,00	74 487,71	0,29	99	78 176,19	78 176,19	0,00
Total recettes réelles hors opérations	74 488,00	74 487,71	0,29	99	78 176,19	78 176,19	0,00	100
Total recettes d'ordre	49 700,00	19 624,58	30 075,42	39	49 533,00	19 532,70	30 000,30	39
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>124 188,00</b>	<b>94 112,29</b>	<b>30 075,71</b>	<b>75</b>	<b>127 709,19</b>	<b>97 708,89</b>	<b>30 000,30</b>	<b>77</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
	16 - Emprunts et dettes assimilés	10 625,00	10 623,60	1,40	99	11 085,00	11 080,88	4,12
21 - Immobilisations corporelles	3 000,00	1 997,50	1 002,50	66	2 000,19	0,00	2 000,19	0
23 - Immobilisations en cours	107 248,00	0,00	107 248,00	0	111 293,00	0,00	111 293,00	0
Total dépenses réelles hors opérations	120 873,00	12 621,10	108 251,90	10	124 378,19	11 080,88	113 297,31	9
Total dépenses d'ordre	3 315,00	3 315,00	0,00	100	3 331,00	3 330,84	0,16	100
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>124 188,00</b>	<b>15 936,10</b>	<b>108 251,90</b>	<b>12</b>	<b>127 709,19</b>	<b>14 411,72</b>	<b>113 297,47</b>	<b>11</b>

## Un point sur l'endettement de ce budget :



Sur le budget « Eau » les dettes sont progressivement remboursées sans autre emprunt effectué.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.

Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

DETTES	En €
Encours total de la dette au 31/12/2021	41 661
Par habitant	29
Encours total de la dette au 31/12/2022	30 581
Par habitant	21
Annuités des dettes bancaires et assimilées	12 585
Par habitant	9

La capacité de désendettement est nettement inférieure au seuil maximum de 9 ans (environ 0.7 ans).

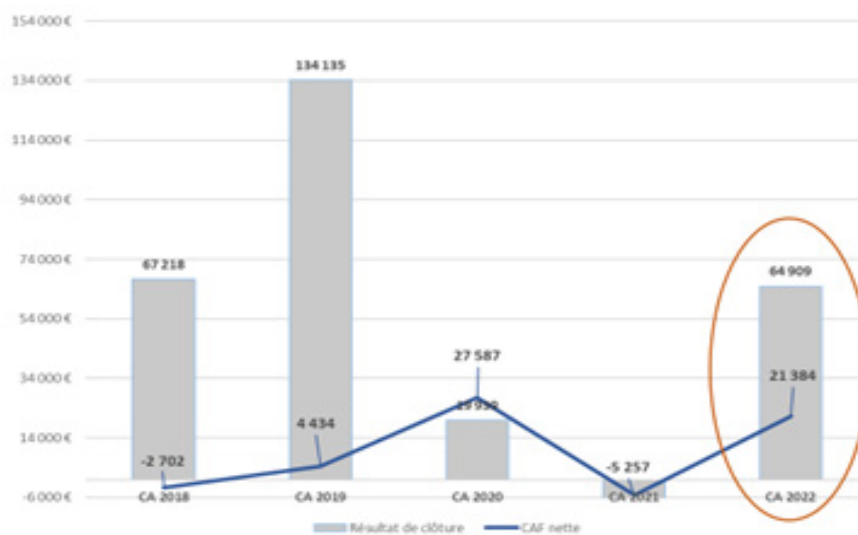
**Le budget « Eau » est un budget maîtrisé tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il est à noter que c'est un budget avec un résultat de clôture confortable car peu de gros travaux ont été effectués ces dernières années. Les excédents cumulés vont permettre d'effectuer le changement de portion importante de conduites d'eau prochainement.**

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Tout comme le budget de l'eau, celui de l'assainissement ne comptabilise que les opérations passées en dépenses et recettes, de fonctionnement ou d'investissement, qui concernent les eaux usées.

Pour 2023, ce budget se chiffre à 238 919 € en fonctionnement et 83 873 € en investissement.

### Le Compte Administratif 2022



### En fonctionnement :

Tout comme pour le budget de l'eau, les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la facturation établie aux abonnés.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	162 500,00	169 051,91	-8 551,91	104	167 500,51	187 303,37	-19 802,86	112
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,58	-0,58	0	0,00	100,00	-100,00	0
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00	0,00	0,00	0	0,00	2 279,37	-2 279,37	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	37 071,00	37 070,67	0,33	99	41 219,49	41 219,49	0,00	100
Total recettes réelles	199 571,00	208 123,14	-8 552,14	103	208 720,00	230 902,23	-22 182,23	111
Total recettes d'ordre	23 309,00	23 309,00	0,00	100	23 310,00	23 309,05	0,95	100
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>222 880,00</b>	<b>229 432,14</b>	<b>-6 552,14</b>	<b>102</b>	<b>232 030,00</b>	<b>254 211,28</b>	<b>-22 181,28</b>	<b>110</b>

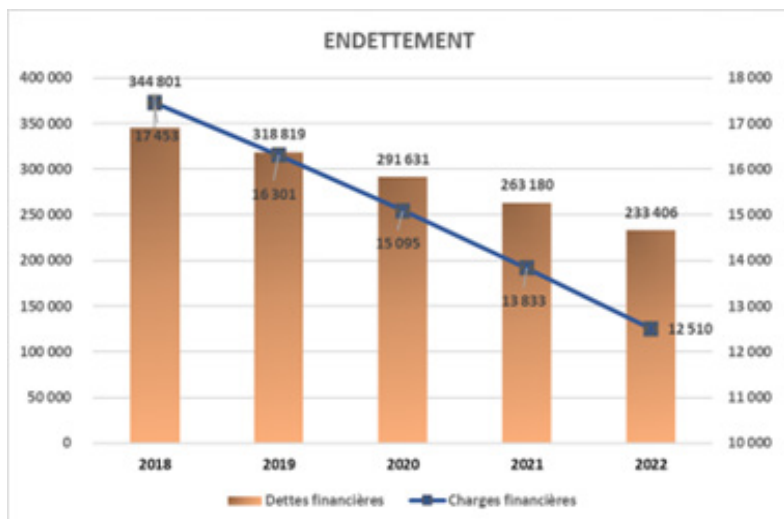
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
	011 - Charges à caractère général	12 800,00	11 749,96	1 050,02	91	13 800,00	4 668,43	9 131,57
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 500,00	11 137,27	362,73	96	12 500,00	3 798,35	8 703,65	30
81 - SERVICES EXTERIEURS	1 000,00	316,25	683,75	31	1 000,00	575,00	425,00	58
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	300,00	296,46	3,54	98	300,00	297,08	2,92	99
014 - Atténuations de produits	9 000,00	7 388,00	1 612,00	82	9 000,00	7 847,00	1 153,00	87
85 - Autres charges de gestion courante	104 000,00	103 309,83	690,17	99	117 500,00	113 500,20	3 999,80	97
86 - Charges financières	13 835,00	13 832,61	2,39	99	12 511,00	12 510,22	0,78	100
87 - Charges exceptionnelles	50,00	3,75	46,25	7	50,00	0,00	50,00	0
88 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	9 650,00	9 574,56	75,44	99	3 892,00	0,00	3 892,00	0
Total dépenses réelles	149 335,00	145 858,73	3 476,27	97	158 753,00	138 525,85	18 227,15	88
Total dépenses d'ordre	73 545,00	42 353,92	31 191,08	57	75 277,00	42 353,92	32 923,08	56
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>222 880,00</b>	<b>188 212,65</b>	<b>34 667,35</b>	<b>84</b>	<b>232 030,00</b>	<b>180 879,77</b>	<b>51 150,23</b>	<b>78</b>

## En investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
	001 - Déficit d'investissement reporté	35 880,00	35 880,15	-0,15	100	57 852,89	57 852,89	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	28 451,00	28 450,98	0,02	99	29 774,00	29 773,37	0,63	100
23 - Immobilisations en cours	63 785,00	31 314,83	32 470,17	49	23 472,11	0,00	23 472,11	0
Total dépenses réelles hors opérations	127 916,00	95 445,96	32 470,04	74	111 099,00	87 626,26	23 472,74	79
Total dépenses d'ordre	23 309,00	23 309,00	0,00	100	23 310,00	23 309,05	0,95	100
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>151 225,00</b>	<b>118 754,96</b>	<b>32 470,04</b>	<b>78</b>	<b>134 409,00</b>	<b>110 935,31</b>	<b>23 473,69</b>	<b>83</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %	Budget	Réalisé	Solde	réal. en %
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 548,00	18 548,15	-0,15	100	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissement reçues	59 132,00	0,00	59 132,00	0	59 132,00	60 158,89	-1 026,89	102
Total recettes réelles hors opérations	77 680,00	18 548,15	59 131,85	23	59 132,00	60 158,89	-1 026,89	102
Total recettes d'ordre	73 545,00	42 353,92	31 191,08	57	75 277,00	42 353,92	32 923,08	56
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>151 225,00</b>	<b>60 902,07</b>	<b>90 322,93</b>	<b>40</b>	<b>134 409,00</b>	<b>102 512,81</b>	<b>31 896,19</b>	<b>76</b>

## Un point sur l'endettement de ce budget :



Sur le budget « Assainissement » les dettes sont progressivement remboursées sans autre emprunt effectué.

À la suite du précédent schéma directeur d'assainissement, des tranches de travaux ont dû être effectuées pour la mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales. Ce qui explique un nombre plus important d'emprunts que sur le budget de l'eau.

Les cinq emprunts en cours se termineront entre 2024 et 2032.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.

Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

DETTES	En €
Encours total de la dette au 31/12/2021	263 180
Par habitant	181
Encours total de la dette au 31/12/2022	233 406
Par habitant	161
Annuités des dettes bancaires et assimilées	12 585
Par habitant	29

La capacité de désendettement est inférieure au seuil maximum de 9 ans (environ 4.5 ans).

Le budget « Assainissement » est un budget très fragile depuis plusieurs années, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, la participation au SMABLA a augmenté de plus de 10% en un an et représente avec 113 500.00 € la plus grosse dépense du budget (près de 63% des dépenses réalisées en 2022).

Le budget assainissement ne permet pas, en l'état actuel, de dégager suffisamment de ressources pour entreprendre les travaux qui sont obligatoires sur la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sur un quartier de la commune.

Lors du conseil municipal du 30/03/2023, après avis favorable de la commission « finances », il a été décidé une augmentation du prix de l'abonnement et du prix du m3.



# Les travaux réalisés et à venir

## Les travaux réalisés en ce début d'année 2023

### Réfection de la signalétique au sol

Depuis quelques mois, les services techniques de la commune assurent la campagne de réfection de la signalétique : bandes de stop, passages piétons, etc.

### Modification du réseau d'éclairage public

Comme expliqué dans Le Petit Journal de janvier 2023 (p. 15), notre contrat avec EDF est lié au nombre de points lumineux. Avant de refaire le point avec notre fournisseur d'électricité, nous avons entrepris une campagne de simplification et d'optimisation de nos installations d'éclairage public.

La quarantaine de points lumineux que nous souhaitons supprimer sont souvent isolés et leur installation semble injustifiée au regard du bien collectif. De plus, ils sont très énergivores et obsolètes. Contrairement à la majorité du village, la plupart de ces candélabres restent allumés toute la nuit et génèrent une pollution lumineuse mauvaise pour la nature. L'installation d'une minuterie à chaque point lumineux isolé engendrerait un coût non négligeable pour la commune.

*Les citoyens et citoyennes concernés par ces points ont reçu un courrier nominatif qui les informe de cette décision. Certains, certaines d'entre eux ont été reçu(e)s par le Maire afin d'avoir un complément d'information.*

### Les plantations

Au printemps, les services techniques de la commune ont entrepris la mise en place de bordures autour des massifs de fleurs. Celles-ci ont été réalisées à partir de matériaux locaux puisque les bambous utilisés viennent du village. Ces bordures sont destinées à recevoir 20 cm de broyat, obtenu à partir de tailles d'arbustes effectuées dans le cadre de l'entretien des espaces verts communaux.

Ce broyat permet, d'une part, de rendre le sol plus meuble, d'autre part, de limiter l'évaporation de l'eau et ainsi limiter l'arrosage des massifs en été.



Cette année, la commune a reçu la **visite du jury des villes et villages fleuris**. Le résultat devrait être connu à l'automne.



## Réfection du terrain de foot

L'association « Football Club Royans Vercors », qui a repris son activité en septembre 2022, a sollicité la commune de Saint Laurent pour utiliser le terrain de football pour les entraînements et les compétitions. Pour pouvoir accueillir les équipes du championnat, le terrain doit être homologué et de bonne qualité. Or, celui-ci nécessitait des travaux de rénovation et de mise en conformité (qualité du gazon, traçage). Un devis a été réalisé et validé par le Conseil municipal du 23 février 2023. Les travaux ont commencé début avril et ont consisté à enlever les mauvaises herbes, faire des trous, les remplir de sable et réensemencer.

***Le terrain sera, par conséquent, impraticable jusqu'à septembre 2023.***

## Dernière tranche de travaux pour la mise en place des réseaux séparatifs eaux usées/eaux pluviales

La mise aux normes de la commune en matière d'évacuation des eaux pluviales et usées touche à sa fin. Le dernier quartier est celui de Buyet. D'ici la fin de l'année 2023, des travaux vont être réalisés afin de séparer les eaux pluviales des eaux usées. À cette occasion, les candélabres seront remplacés, les lignes enterrées et des places de parking seront créées à la place des 2 garages, propriété de la commune.

Au préalable, le schéma directeur d'assainissement de la commune doit être mis à jour.

*Ce travail est mené de concert avec un cabinet d'étude spécialisé.*

## Les travaux à venir

### Les chéneaux de l'église

Les chéneaux seront rénovés dans le courant du second semestre.

### Logement communal dans l'immeuble « Le Cholet »

Les menuiseries seront changées dans le courant du second semestre en fonction des contraintes et avec l'accord donné par le syndicat de copropriété. Son Assemblée Générale s'est réunie le 12 juillet.

### L'éclairage de la salle des fêtes

Les luminaires doivent être changés car ils sont obsolètes (abimés et énergivores). Les démarches sont en cours.

### Sécurisation du cœur du village

Deux points sont en cours de validation afin de ralentir la vitesse de circulation au centre de la commune.

1°/ rue du Pont d'Aix : suite à notre rencontre avec la DDT sur la sécurisation de cette rue, les problématiques de voirie et d'efficacité pour l'installation de chicanes entre l'ancienne Poste et la crèche « Les Pillous », une autre réflexion a dû être menée avec ses services. Ceux-ci proposent de réaliser un petit giratoire au carrefour entre la rue du Pont d'Aix et les lotissements du Pont d'Aix et des Hautes Serres.



2°/ Zone 30 du centre du village : celle-ci a été étendue pour couvrir tout le centre du village. Parallèlement à cette réflexion, de concert avec la CCRV, nous réfléchissons à des aménagements pour rendre la circulation en vélo plus sécurisée dans notre commune.

# Du côté de la CCRV



## Valorisons nos biodéchets !

### Les biodéchets, c'est quoi ? Que dit la loi ?

Ce sont les déchets organiques qui se décomposent par des micro-organismes vivants. Ils se composent :

- o des déchets alimentaires dits « de cuisine et de table » (épluchures, restes de repas...),
- o des déchets de parc et de jardin dits « déchets verts » (tontes de pelouses, feuilles mortes, taille de haies...).

**Au 1er janvier 2024**, tous les ménages devront trier leurs biodéchets et les séparer du reste de la poubelle (loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020).

### Pourquoi trier ?

**20 à 30% de notre poubelle grise est constituée de biodéchets**, nécessitant ensuite d'être acheminés au centre de traitement (coût environnemental et économique), alors qu'ils peuvent devenir de véritables ressources en apportant les éléments nécessaires au développement de la plante et à l'entretien ou l'amélioration de la vie du sol.

### Comment procéder ?

#### Gérer ses biodéchets lorsque l'on a un jardin :

o **Le compostage**, solution la plus répandue en milieu rural : vous pouvez construire votre propre bac ou vous procurer un composteur en plastique recyclé à la Communauté de Communes au tarif de 30€.



### Quels déchets composter ?



Gérer ses biodéchets lorsque l'on n'a pas de jardin : Le compostage partagé en pied d'immeuble ou en centre bourg permet aux habitants de venir déposer leurs biodéchets. Vous souhaitez participer au développement du compostage de proximité sur St Laurent ? Devenez Référent de Site !

La mise en place de sites de compostage collectif nécessite la formation de personnes ressources qui participent aux opérations de compostage partagé, en lien avec la Communauté de communes.



Texte de Laurine VIGNON, Technicienne Collecte et Valorisation des Déchets à la CCRV

N'hésitez pas à vous former en tant que Référent de Site, une formation gratuite financée par la CCRV et animée par Compost et Territoire.  
Prochaine formation le samedi 7 octobre à St Laurent-en-Royans de 9h à 17h  
Renseignements auprès de la CCRV : [l.vignon@cc-royans-vercors.org](mailto:l.vignon@cc-royans-vercors.org) ou 06 72 42 43 04



# Le Vélo ? On avance, sur deux roues !



Soutenu par



## Le Vélo ? On avance, sur deux roues !

Depuis Janvier 2023, l'action vélo de la CCRV est lancée grâce au dispositif AVELO2 de l'ADEME.

Les élus de St Laurent ont commencé à travailler avec Vivien Baratte, chargé de projet vélo de la CCRV, sur l'achat groupé des arceaux et sur les aménagements à réaliser sur les routes (bandes cyclables...).

## Vers un réseau cyclable du Royans-Vercors ?

Un plan des différents cheminements possibles reliant la plupart de nos communes a été établi. Celui-ci, à la demande des élu(e)s de St Laurent, intègre aujourd'hui le Pont du Tram, permettant de rallier Saint-Jean.



Extrait du schéma directeur cyclable du Royans Vercors, axe cyclable en projet du piémont du Royans

## Le vélo autrement ?

En 2023, la CCRV met à disposition de ses habitants deux vélos – cargos.

Mais c'est quoi ça, des vélos cargos ?

Un vélo, une nacelle pour porter plein de choses, une assistance électrique, et c'est parti ! On avance presque sans effort, même en montée.

- Un **vélo-cargo bi-porteur** (modèle en photo) sera disponible prochainement, directement à la CCRV, pour des essais de courte durée. Il sera également utilisé lors de journées thématiques, pour des démonstrations et essais.
- Un **tri-porteur**, plus adapté notamment au transport d'enfants, sera aussi prochainement disponible à la location à la Garavélec (Garavélo / Centre Social La Paz).



## Point sur le PONT DU TRAM

(propriété du Département de la Drôme jusqu'à session aux communes et à la CCRV après les travaux)

1°/ 2022 : Intégré au Schéma Directeur Cyclable de la CCRV

2°/ 2023 : Intégré comme site remarquable dans le projet départemental des Sublimes Routes du Vercors

3°/ 2023 : le Département fait réaliser une étude DIAG (diagnostic) pour savoir si le pont est réparable en vue d'en faire une voie douce

4°/ mi 2024 : présentation d'un avant-projet

→ Si les délais sont respectés et si la réparation est envisageable, les travaux pourraient commencer dernier trimestre 2025.



## Se stationner en toute sécurité à vélo !



Dans le programme AVELO2, le **stationnement des vélos** est également une question prioritaire.

Cette année, la CCRV commande plus d'une centaine d'arceaux à répartir sur le territoire.

La commune de Saint-Laurent proposera à partir de cet automne pas moins de 60 places de stationnement vélo à proximité de ses commerces, services et espaces publics. Cela correspond à un total de 30 arceaux biplaces.

## Le vélo, ça s'apprend et se réapprend

Désormais basés à Saint-Jean-en-Royans, où ils sont accueillis par le Centre Social La Paz, les bénévoles de Garavélo ouvrent généralement les mercredis et samedis matin.

Au programme : atelier d'entretien pour faire réparer et/ou apprendre à s'occuper de son vélo, initiation et / ou remise en selle.

Garavélo intervient aussi dans les écoles et collège du Royans.

L'atelier de Garavélo est capable de se déplacer dans le territoire, grâce à la Caravélo, la caravane de réparation et d'entretien des vélos. Vous avez ainsi pu les rencontrer le 3 Juin lors du festival Des Pieds Des Mains à Saint-Laurent-en-Royans.



## Temps fort à deux roues !

Ce Samedi 3 Juin 2023, pour la **Journée Mondiale du vélo**, Saint-Laurent-en-Royans a accueilli la **Bourse aux Vélos** du Royans-Vercors. Dans le Gymnase de la Providence, des vélos d'occasions amenés par leurs propriétaires ont été mis en vente le temps d'une journée. C'est l'occasion de donner une seconde vie à un vélo dont on ne se sert plus, mais qui peut faire le bonheur de quelqu'un d'autre à bon prix. De retour en 2024 !

Outre le temps fort de la Bourse aux Vélos du Royans-Vercors le 3 Juin, des animations promouvant le vélo du quotidien sont prévues pour la **Semaine de la Mobilité**.

*Si découvrir la route de la Combe Laval sans voiture vous tente, ce sera le bon moment !*

Plus d'informations à venir en vue de cet événement qui aura lieu le **16 Septembre**.

Le Flyer pour la bourse aux vélos du 3 Juin 2023. On se retrouve l'an prochain ?

## CTEAC

La CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle), portée par la Communauté de communes Royans-Vercors, en partenariat avec la DRAC, la Région, le Département, le PNRV, la CAF, l'Education Nationale, a permis pendant 3 ans de nombreux projets artistiques et culturels. Un large public a été touché : jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, habitants...

Voici une liste des actions menées sur notre commune cette année :

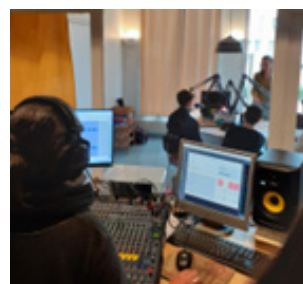
- **L'école de St-Laurent** a participé au projet de Boléro du Royans Vercors avec Le Grand Larsen, musiciens en résidence sur le territoire de la communauté de communes depuis 3 ans.

Le projet de Boléro a rassemblé 12 classes du territoire, dont celle de St-Laurent, des collégiens des deux collèges, une batucada du Vercors, la chorale Choftawa, l'école de musique ainsi qu'un orchestre d'amateurs du territoire. Plus de 250 personnes étaient sur scène, face à un public de plus de 500 personnes au Gymnase de la Providence de St-Laurent-en-Royans pour l'ouverture du festival Des Pieds – Des Mains, ce fut une belle réussite !



- La CTEAC a également permis des **actions d'Education aux Médias**, et les 4ème du collège ont participé à un projet avec Radio Royans dans le cadre de la semaine de la presse, pour lequel vous pouvez écouter la restitution sur ce lien :

<https://www.radioroyans.fr/projet-radio-au-college-de-saint-jean-en-royans-semaine-de-la-presse-2023/>



- **Les résidents de l'EHPAD ST-François** ont pu participer à plusieurs ateliers dans le cadre de la CTEAC :

- o Des ateliers céramiques avec le collectif ETC, autour des plats conviviaux à partager, avec collecte des récits. Les objets en céramique réalisés ont été exposés lors des feux de la St-Jean sur la commune libre du Sert à St-Jean. L'occasion également d'un goûter chantant avec les résidents.

- o Le projet « le bazar d'Alphonse » avec la compagnie La Cyrène. Une représentation déambulatoire a été donnée à Vassieux-en-Vercors, en présence du club des aînés de Vassieux, de personnes âgées isolées (via l'ADMR et Vercoliesse), et de l'EHPAD de St-Laurent.

- **L'IME de La Providence** a également eu l'opportunité de réaliser un projet avec l'Association Take Time, pour réaliser des ateliers vidéo autour du Boléro. La restitution vidéo du projet sera présentée pour la kermesse de l'IME, en présence des familles.



- A St-Laurent toujours, des **interventions musicales** ont également été financées dans le cadre de la CTEAC, à destination des enfants de la crèche "Les Pillous".

## Augmentation taxe foncière

La situation financière de la CCRV est très contrainte et fait face à l'inflation (énergie, RH...). Elle apporte d'importants services qu'il faut consolider. De plus, elle a perdu des recettes lors de la suppression de la taxe d'habitation.

*Extraits du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2023 :*

Le Président propose de voter une hausse modérée des taux d'imposition qui permette, sans trop obérer les réserves financières communautaires, de ne pas laisser se dégrader la situation financière. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 20 voix POUR une augmentation modérée des taux d'imposition des taxes directes locales et de 12 voix CONTRE (Rémi SAUDAX + une procuration, Denis PARMENTIER, Valéry FRIOL + une procuration, Philippe INARD + une procuration, Jacqueline CHARVE + une procuration, Jean-Michel TARIN, Olivier BERARDIN, Nathalie KOUSSENS) ; Décide de voter les taux d'imposition 2023 comme suit :

- Applique un coefficient de variation proportionnelle des taxes foncières de 1,072 (soit 7,2% d'augmentation)
- Et en ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises (CFE), décide de voter le taux comme suit : 29,16% (soit le taux maximum de droit commun).

## Frelon asiatique

*Extraits du procès-verbal du conseil communautaire du 16 mai 2023*

La Communauté de Communes du Royans-Vercors a souhaité s'engager depuis 2021 dans la lutte contre le frelon asiatique, en aidant au financement de la destruction des nids.

La stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte est de la responsabilité de la **filère apicole**. Ce sont les **Groupements de Défense Sanitaire (GDS)** de chaque département qui en sont chargés par l'Etat.

Le nombre de nids a augmenté de manière importante entre 2021 et 2022 (+50%), il est donc proposé pour 2023 une enveloppe basée sur 60 nids soit un budget prévisionnel de 9 360€.

### LES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

mardi 12 septembre 2023 à 20h à Saint Nazaire en Royans

mardi 14 novembre 2023 à 20h à Saint Agnan en Vercors

mardi 12 décembre 2023 à 20h à Saint Thomas en Royans

*Nous rappelons que les conseils communautaires sont publics.*

*Chaque citoyen-citoyenne peut interpeler le Conseil sur un sujet, en posant ses questions par courrier déposé en Mairie ou à la CCRV avant la date du Conseil.*

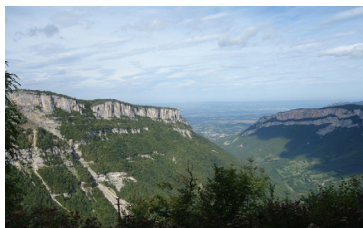
Les dates sont communiquées via le panneau d'information, Les Brèves du Petit Journal et le site internet de la commune.



# Du côté du Parc Naturel Régional du Vercors



## Combe Laval



*Combe Laval est un site grandiose que tous les habitants du Royans connaissent. Beaucoup de visiteurs viennent découvrir ce lieu unique, sa route suspendue et ce cirque majestueux. Mais peu de personnes savent qu'au-delà de ce grand paysage, Combe Laval abrite une faune et une flore préservées, notamment grâce aux Hommes qui ont façonné ce lieu depuis des siècles.*

### Les richesses naturelles et historiques

Connues notamment grâce au travail de recherche de l'Association Royans d'Hier et d'Aujourd'hui, beaucoup de traces humaines ont pu être répertoriées dans la Combe : de vieux sentiers, des murs en pierres sèches, des carrières de tuf, les ruines de St Mémoire, la vieille route impériale... L'association a édité un dvd, une brochure et une exposition accessible au public. Des vestiges archéologiques ont été découverts dans la grotte Frochet, permettant de dire que l'Homme est présent dans le site depuis au moins 2 000 ans et l'a façonné, créant ainsi un riche patrimoine historique mais aussi naturel, avec de forts enjeux de conservation.

Parmi les patrimoines naturels présents sur le site, on retrouve :

- une mosaïque de **pelouses sèches**, témoins des activités agricoles sur le site, et très riches en papillons et en orchidées ;
- des espèces emblématiques qui utilisent le site pour leur cycle de vie comme les **chauves-souris** et les **rapaces**. On les retrouve aussi bien dans le bâti (chouette effraie et chouette hulotte) qu'en falaise (couple d'aigle royal) ;
- les **forêts** du site sont encore aujourd'hui utilisées par l'Homme pour le chauffage et le bois d'œuvre, mais beaucoup de zones non exploitées commencent à être mûres et sont intéressantes pour les oiseaux et insectes qui dépendent du bois mort. Il s'agit notamment de la chouette de Tengmalm, de la rosalie des Alpes... une vieille forêt peut accueillir jusqu'à 10 000 espèces de faune et de flore différentes ;

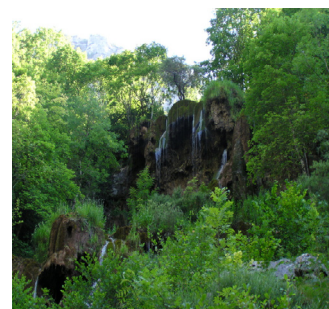


aigle royal ©PNRV/Jean Andrieux



chouette de Tengmalm ©PNRV/Jean Andrieux

• l'**eau**, dans le site est la résultante d'une géologie particulière, créée par l'effondrement du sol en remontant petit à petit vers l'amont du cours d'eau. Ce phénomène, qui a formé le cirque, est appelé une reculée karstique. Les nombreuses résurgences sont à l'origine des tufières comme l'impressionnante cascade de Frochet. Le Cholet est une des plus belles rivières du Vercors, la seule avec un réel fonctionnement torrentiel. Il recueille une grande partie des eaux de Font d'Urle et du réseau des Chuilats. Une autre partie de la provenance des eaux reste mystérieuse et non encore élucidée par les spéléologues. Cette rivière est un milieu d'intérêt pour les libellules ou le cingle plongeur (le merle d'eau).



cascade de Frochet ©PNRV



**Ces richesses uniques font de Combe Laval un site emblématique du massif, que les élus ont souhaité protéger pour les générations futures.**

Ainsi, plusieurs mesures de protection sont en place ici :

- **le niveau européen** (<https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>) : Combe Laval est inscrit au réseau **Natura 2000**, outil de protection européen qui permet de préserver la biodiversité dans l'ensemble des Etats membres de l'EU. Il s'appuie ici sur la directive « habitats, faune, flore » et vise à permettre la prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités humaines ;

- **le niveau national** (<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/sites-classes-sites-inscrits-r3104.html>) : **site classé au titre des grands paysages**, cette mesure de protection forte vise à protéger ce paysage grandiose. Ainsi, toute modification de celui-ci est soumise à autorisation de l'État, notamment du ministère de l'écologie. Le Claps de la Drôme, ou encore les Grands goulets, sont aussi classés pour leurs paysages !

- **le niveau départemental** (<https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/environnement/les-espaces-naturels-sensibles/>) : un **Espace Naturel Sensible (ENS)** a été mis en place par les communes et le département de la Drôme en 2020. Il permet la sensibilisation à la nature, à travers l'acquisition de connaissances sur la biodiversité, la gestion de la fréquentation par la découverte des richesses naturelles et culturelles d'un site...

Ces outils de protection sont complémentaires et nécessaires à la protection de ce site exceptionnel !

*Dans la nature en général, mais encore plus dans un site aussi particulier, nous pouvons tous agir pour permettre aux générations futures de s'émerveiller !*

A Combe Laval, l'essentiel du **foncier est privé**. Les propriétaires ont donné leur autorisation pour nous permettre de se promener sur les sentiers balisés, mais globalement **le camping ou le bivouac ne sont pas possibles** ici, sauf en demandant l'autorisation aux propriétaires.

Pour la nature, c'est bien mieux de ne pas pénétrer dans les milieux naturels : ça limite le dérangement de la faune et permet à tous de profiter de la beauté du site. Les rivières et les milieux aquatiques en général sont aussi très fragiles : crème solaire et piétinements font mauvais ménage avec ces milieux. On ne soupçonne pas que sous chaque caillou, au fond des recoins envasés, des larves et des œufs de poissons, de libellules ou encore d'amphibiens sont cachés. Avec les sécheresses et



circle plongeur © PNRV Jean Andrieux

les chaleurs qui augmentent l'été c'est tentant, mais nos gestes peuvent générer pollution, hausse de la température, trouble de l'eau, blocage des déplacements des poissons, etc. Les milieux et les espèces qui y vivent sont particulièrement sensibles à ces perturbations, que nous pouvons éviter en effleurant l'eau seulement de la main ou du bout du pied. Les survols des falaises, avec un drone, un avion, un parapente ou un hélicoptère sont des activités particulièrement dérangeantes pour les espèces qui vivent dans ces grandes parois calcaires ! Ces bruits non réguliers surprennent les

oiseaux et risquent de mettre en danger leur reproduction. Il est très important de s'éloigner le plus possible des **falaises**.

La circulation des **véhicules à moteur** : sauf ayants droit, exploitants forestiers et agricoles notamment, les motos et quads sont très bruyants et dans un cirque de falaises, ça résonne énormément. Comme pour le survol, ces activités sont très dérangeantes pour la faune comme pour les usagers plus contemplatifs.

Ainsi, privilégiez les déplacements musculaires, par exemple au Col de la Machine, sur le nouvel itinéraire du **GR**, déplacé avec l'accord des propriétaires et du site classé, le **sentier des Yeux miroflées** (<https://rando.parc-du-vercors.fr/trek/45338-Les-yeux-Miroflees,-celui-qui-cherche-a-voir>) ou encore **Les Echos de Combe Laval** (<https://rando.parc-du-vercors.fr/trek/45444-Les-echos-de-Combe-Laval>) !

Dans un site comme Combe Laval, comme ailleurs dans le Vercors, le feu est réglementé par arrêté préfectoral. Il est interdit de faire du feu dans la nature hors des places autorisées, et il n'y en a pas à Combe Laval.

Et enfin, pour la tranquillité du site, et vue l'étroitesse de la route menant au fond de la Combe, le site n'est pas adapté pour la van life ! Viser les emplacements autorisés, et privilégier sa découverte à pieds ou à vélos, il en existe à proximité du site.

texte de Manon CHEVALIER - Chargée de mission Biodiversité & Natura 2000 - Parc naturel régional du Vercors

### Mise en place du parcours sensoriel dans Combe Laval



Afin de faire connaître la biodiversité et de la préserver, le Parc Naturel Régional du Vercors a mis en place **deux sentiers sonores** sur notre territoire.

Qu'est-ce qu'un sentier sonore ?

Il en existe deux près de chez nous :

- un en partant de l'office de tourisme de Saint Jean en Royans,
- un partant de l'arboretum à St Laurent en Royans.

Le sentier au départ de l'arboretum se nomme « **l'Echo de Combe Laval** ». Il passe à proximité du Pont du tram, du Pont des Chartreux, de la cascade Frochet, des Forges et revient sur le village. Le principe est de scanner le QR CODE installé sur les panneaux d'identification des randonnées (photo ci-jointe). Alors si vous souhaitez mieux connaître les espèces qui peuplent Combe Laval, à vos chaussures de randonnée et à vos smartphones !

*Certains de ces QR CODE ont été dégradés et enlevés suite à des incivilités. Il se peut qu'il en manque sur le parcours. Merci de le signaler en Mairie sur la main courante afin que nous puissions avertir notre Ecogarde référent.*

## Le Mois de la Nuit 2023

**octobre 2023 : Le Mois de la Nuit initié par le PNRV**

**14 octobre : Le Jour de la Nuit initié par AGIR pour l'environnement**

*Depuis 2021, l'équipe municipale s'engage auprès du Parc Naturel Régional pour proposer à la population des animations culturelles, sensorielles ou scientifiques afin de sensibiliser à la préservation du ciel et de l'environnement nocturne.*

Cette année, Les Montreurs de la Grande Ourse, la LPOB (Ligue Protectrice des Oiseaux et de la Biodiversité) et l'association de la Bibliothèque de St Laurent se sont réunis avec les élus communaux afin de vous concocter un programme axé sur le thème de la NUIT et du ciel étoilé.

Au programme :

- **Samedi 7 octobre** : Randonnée nocturne naturaliste de 19h à 22h avec F. Arod de la LPOB
- **Dimanche 8 octobre** : Observation du ciel – à la tombée de la nuit - stade de St Laurent
- **Vendredi 13 octobre** : Conférence « Ce que l'on voit dans le ciel » - Guy Brabant - à 20h à la bibliothèque de St Laurent
- **Samedi 14 octobre** (Jour de la Nuit) : Observation du ciel – à la tombée de la nuit - stade de St Laurent
- **Vendredi 20 octobre** : Conférence « L'astronomie au féminin » - Guy Brabant - à 20h à la bibliothèque de St Laurent
- **Samedi 21 octobre** : Soirée jeux sur l'espace, la nuit, les étoiles, les rêves... à partir de 20h à la ludothèque de St Laurent



# Du côté des associations

## « Club Les Edelweiss »

### Rappel des activités de notre Club :

- après-midi récréative le jeudi, à la Salle des Fêtes : cartes, jeux de société, pétanque
- section « Gym »
- section « Marche »

Le **12 janvier**, le Club a organisé une **Assemblée Générale Extraordinaire** afin de modifier les articles 12, 16, 18 et 22 de nos statuts. Elle a été suivie par l'**Assemblée Générale Ordinaire** annuelle. Il y a eu 3 démissions au sein de notre Conseil d'Administration, mais le bureau reste inchangé.

Le **9 mars**, le **repas de printemps** pour la fête des mamies s'est déroulé dans une bonne ambiance. Le repas a été servi par le restaurant Ste Philomène de Chatte. 66 adhérents étaient présents.

Le **7 Mai**, a eu lieu notre **randonnée « La Laurentine »**, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions : 205 participants ont découvert ou redécouvert nos sentiers de la montagne de Larps. Les participants ont apprécié nos parcours, les ravitaillements (photo) et le repas à l'arrivée.



Comme chaque année, le **thé dansant** a eu lieu le jeudi de l'Ascension, animé par Jean-Marie MORIN.

Le **lundi 22 mai**, les membres de notre Club ont été accueillis par le Club des « Fleurs Bleues » à Saint-Nazaire-en-Royans, pour un **concours de « Pétanque »** et un de « **Coinche** ».

Le **22 juin**, un **apéritif dinatoire** a été offert aux bénévoles en remerciement de leur participation et au bon déroulement de « La Laurentine ».

Le **20 juillet**, aura lieu le **pique-nique des vacances**. Ensuite, le Club sera fermé jusqu'au 23 Août. Le **jeudi 24 Août**, le Club reprendra ses activités habituelles.

Les sections « Gym » et « Marche » reprendront en septembre.

*Pour toutes les activités, contacter le bureau ou venez le jeudi après-midi à partir de 14 h à la salle des fêtes.*

**Ce Club est le vôtre, à vous de le faire vivre et évoluer !**

### Dates à retenir pour le second semestre 2023

- Jeudi 7 septembre : Repas auberge
- Jeudi 14 septembre : Rencontre à St-Laurent, avec le club « Les Fleurs Bleues » de St-Nazaire
- Jeudi 16 novembre : Repas des anniversaires
- Samedi 2 Décembre : Participation au Téléthon
- Jeudi 14 décembre : Goûter de Noël
- Jeudi 11 janvier 2024 : Assemblée Générale Ordinaire

## « Terpsychore 26 »

*Nouvelle association créée en octobre 2022*

*Pour partager la Danse libre - inspiration Malkovsky*

Sur les traces d'Isadora Duncan, François Malkovsky (1889-1982) a ouvert la voie à la danse moderne.

Celle / celui qui danse prépare et accorde son corps comme un instrument.

L'écoute de la musique est primordiale. La joie et le bien-être qui en découlent permettent de libérer les tensions, de retrouver énergie et fluidité du corps.

Les ateliers ont lieu le mercredi de 10h30 à 12h à la Salle des fêtes de St Laurent en Royans

**Reprise le mercredi 4 octobre 2023**

## « Association d'Animation Bibliothèque-Ludothèque »

**Animation de la Bibliothèque / Ludothèque de St Laurent en Royans**

- cinéma « écran mobile » : 6 octobre, 17 novembre, 8 décembre, 12 janvier
- samedi 2 septembre : Forum des associations – La Parenthèse à St Jean en Royans
- samedi 7 Octobre : journée « Portes Ouvertes » des médiathèques à St Jean en Royans.

La bibliothèque ludothèque de St Laurent en Royans sera fermée ce jour-là.

• octobre : Le Mois de la Nuit 2023 : voir le programme dans l'article consacré à ce sujet (Du côté du Parc naturel régional du Vercors)

• samedi 28 octobre de 14h à 18h : « Halloween » - traditionnelle fête d'Halloween pour les enfants avec jeux de sorcières et fantômes, livres, activités, déguisements, bonbons

• samedi 18 novembre de 10h à 12h et de 14h à 18h : la Grainothèque – animations, échange de boutures et de bulbes

• samedi 18 novembre à 20 h : « La vigne et le vin » : soirée jeux avec le jeu de société « vignobles », quizz, dégustation de vins, livres

• Décembre : « Lire les montagnes » : événement qui célèbre le patrimoine culturel et la littérature Alpine. Nous avons choisi de valoriser le fonds spéléologie avec « Les Geckos » et de mettre en avant ce qu'il y a SOUS la montagne.

Horaires d'ouverture d'été  
du 7 au 26 août  
Mercredi : 10h-12h / 14h-18h  
Jeudi : 9h-12h  
Samedi : 10h-12h

Horaires d'ouverture normaux  
Lundi : 16h-18h  
Mercredi : 10h-12h / 14h-18h  
Jeudi : 9h-12h  
Vendredi : 16h-19h  
Samedi : 10h-12h / 14h-18h

Rue du Tram - 26190 St Laurent-en-Royans - tél : 04 75 02 35 70

Facebook : <https://www.facebook.com/asso.anim.biblio.ludo> - Web : <https://asso-anim-slr.fr>



# « L'ACCA, St Hubert de Larps »

## 1/ Assemblée générale

Celle-ci s'est tenu le 13 Mai 2023. Des changements sont intervenus au niveau du bureau.

- M. GAUTHIER Frédéric prend la place de M. GRANGIER Éric au poste de la présidence suite à la démission de celui-ci.

- M. EYNARD Jacky prend la place de M. MONNET Guy au poste de secrétaire suite à la démission de celui-ci.

### Ci-dessous composition du conseil d'administration :

GAUTHIER Frédéric Président  
EYNARD Jacky Secrétaire  
COURAUD Christophe Trésorier  
GRANGIER Éric Vice-président  
LOCATELLI Franck Membre  
LOCATELLI Marco Membre  
FERRIER Roland Membre  
CHAMPEY Clément Membre  
GAILLARD Jean-Paul Membre

Pour toutes questions relatives à la chasse, vous pouvez contacter une de ces personnes.

## 2/ Carte de chasse saison 2023/24

Une permanence pour la délivrance de la carte ACCA de St Laurent en Royans aura lieu le **12 août à la cabane de chasse** à partir de 8h00 du matin, jusqu'à 11h00, merci de vous munir de :

- Votre validation de permis
- Votre assurance Responsabilité civile

La fiche de demande de carte sera donnée ce même jour et sera à remplir sur place.



## 3/ Activités

Tir aux pigeons, s'est déroulé les 23/24 et 25 Juin

On estime la présence d'environ 1000 personnes, tout au long de ces 3 journées. Ce fut un succès, et le temps a été avec nous.

Un grand merci à toutes les personnes de St Laurent qui se sont déplacées sur nos stands, et à tous nos bénévoles !



## 4/ Miradors

10 miradors vont être installés en plaine cet été.

Ce sont des structures surélevées, construites en bois qui permettront aux chasseurs d'avoir une vue dégagée sur leur environnement.

Leur fonction principale sera de **garantir la sécurité** en offrant une position optimale pour réaliser des tirs fichants lors de battues au grand gibier.

**Bonnes vacances à tous !**

## « L'association Les Tracols » vous propose

*Au sein de l'association des Tracols existe un Tiers-Lieu : La Place des Possibles, dans lequel il y a différentes activités, ouvert à tous les publics !*

### **Trame**

*Trame est un lieu ressource autour du numérique implanté sur La Place des Possibles.*

Ici, petits et grands, débutants ou confirmés, amateurs, experts, professionnels ou réfractaires peuvent trouver des ressources et des projets pour que vive un numérique convivial, solidaire et accessible à tous. *Trame* accueille le public pour se former au numérique, utiliser le FabLab, débattre, mutualiser, accéder à des ressources... et créer des liens tout aussi concrets que virtuels ! Pourquoi un pôle numérique ?

*Trame* est le prolongement nécessaire et valorisant du Centre Ressources Multimédia. La volonté première de cet espace est de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme, qui dans nos sociétés, continuent à laisser de côté de nombreux habitants dans l'accès aux outils, la maîtrise des usages et l'accès aux droits.

**Permanences** : tous les après-midis de la semaine et tous les mardis jusqu'à 20h. Un samedi par mois - accès libre

**France Services** : les mercredis matin des semaines impaires - accès libre

**Formation CARSAT** : 2 groupes vont commencer sur le Vercors - sur inscription

**Formation Pass'numérique** : des groupes vont être formés à partir de septembre. Accessible à tous drômois de plus de 18 ans - sur inscription

**La Faites du numérique** : la 6ème édition aura pour thématique *la transition écologique et l'emploi*. N'hésitez pas à venir construire le programme avec nous.

### **Le club des Makers**

Tous les mercredis hors vacances scolaires de 14h à 16h pour les 11 à 16 ans. Découverte et utilisation des machines, réalisation de projets personnels et collectifs. Inscription à partir du 4 septembre.

### **MICRO-FOLIE - Tracols**

*« Micro-Folie » est un label créé en 2017, par le Président, Didier Fusillier, du parc et de la Grande Halle de la Villette et le ministère de la Culture, pour décentraliser l'accès à la culture et développer les quartiers prioritaires et ruraux. Véritable plateforme culturelle de proximité, elle s'articule autour d'un musée numérique, offrant aux habitants un accès aux œuvres des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales et internationales.*

Micro-folie - Tracols est itinérante. Entre 2 déplacements, elle fera escale à la *Trame*.

#### **Elle est équipée de :**

**2 CASQUES VR** : un espace de réalité virtuelle propose une sélection de contenus immersifs à 360°: documentaires, spectacles...

**2 MAIETTES PÉDAGOGIQUES** : le Grand Palais propose des mallettes pédagogiques sur des thématiques artistiques, avec des supports d'atelier, des tutoriels vidéo et des ressources en ligne pour les enfants.

**1 MUSEE NUMERIQUE et 20 TABLETTES TACTILES + MATERIEL AUDIO ET DE VIDÉOPROJECTION**  
Nous cherchons des bénévoles pour nous aider à faire vivre ces projets.

**N'hésitez pas à franchir nos portes !**

**Pour toute information, contactez Alexandar Odjakliski**

au 06 21 18 51 18 - [trame@association-tracols.fr](mailto:trame@association-tracols.fr)

### MICRO-FOLIE - Les Tracols organise les « JEUDIS DE L'ETE » 2023.

*4 dates ont été proposées aux habitants du territoire. 4 dates au cours desquelles ils ont pu ou pourront découvrir plusieurs aspects de La MICRO-FOLIE, et ce, de 18h à 20h.*

En Septembre, d'autres dates sont à venir. Les infos seront visibles sur l'écran d'information de la commune de St Laurent, sur l'application Politea, facebook...

#### **FabLab**

Un *FabLab* sert à réparer, démonter ou détourner des objets complexes, mais aussi simplement enrichir ses connaissances pratiques en conception et fabrication assistées par ordinateur, en électronique ou en design. Les FabLab rendent accessibles au grand public des moyens de fabrication qui étaient jusque-là réservés à l'industrie. Ainsi le mouvement "do it yourself" (communauté DIY), "fais-le toi-même" en français, peut s'exprimer davantage. De multiples réalisations peuvent naître.

Le *FabLab* est le lieu de rendez-vous privilégié des passionnés et des bricoleurs. Les enfants matérialisent les idées co-imaginées en cours. Les créateurs peuvent réaliser eux-mêmes leurs prototypes. Les entreprises peuvent aussi renouveler sur-mesure des pièces de modèles anciens qui ne sont plus commercialisées. Ces lieux favorisent la coopération et l'innovation. La production locale qui en découle va dans le sens de la prise de conscience écologique actuelle, et répond également aux besoins de pays en développement.

#### **Atelier Bois partagé**

Bricoleurs, amoureux du bois, professionnels, débutants ou curieux, l'*Atelier bois partagé* ouvre enfin ses portes à partir du 25 septembre. L'objectif de ce lieu est de rassembler une communauté d'amateurs-trices, professionnel-les et passionné-es du bois, afin qu'ils/elles puissent partager leurs connaissances et leurs savoir-faire, et s'entraider.

Dans cet atelier, sont mis à disposition des adhérents.tes des **espaces de travail, établis, outils et machines** ; des **espaces de stockage**, et des ressources documentaires, pour permettre au plus grand nombre d'apprendre et de s'adonner au travail du bois.

Pour toute information,  
contactez Jean-Philippe STEVENIN  
au 07 61 89 74 08

#### **Autres ateliers**

Apprendre le codage et le STIAM avec les legos Mindstorm. STIAM est une approche d'apprentissage combinant les sciences, la technologie, l'ingénierie, les arts et les mathématiques.

#### **Inscriptions à partir du 4 septembre.**

Pour toute information,  
contactez Jean-Philippe STEVENIN  
au 07 61 89 74 08  
fablab@laplacedespossibles.fr

**La Place des Possibles**  
**220 Route de l'Arps**  
**26190 St Laurent en Royans**  
**04 75 47 51 04**

## « Centre social La Paz de St Jean en Royans »



**Gôter Guinguette**  
A Saint Jean en Royans  
Musique et Danse  
Expo et concours photo  
Goûter et boissons

Samedi 16 Septembre

**Aprèm' Transitions**  
A Saint Nazaire en Royans  
Ateliers Récup, écriture, compostage,  
réparation de vélo etc ...  
Spectacle, Repas, Conférence

Mercrêdi 18 Octobre

*Un programme détaillé sera disponible pour chaque événement !*



## Vivre à St Laurent



# Envie de Jardiner ?

Si vous avez envie d'avoir un jardin, de cultiver des légumes pour votre famille, d'échanger avec d'autres jardiniers des conseils ou des graines ...  
Des jardins partagés existent à Saint Laurent en Royans et une parcelle peut être mise à votre disposition pour une somme modique contre bons soins

Si vous êtes intéressé, merci de contacter :

Patrick GERLAND  
Centre Social « La Paz »  
Rue des Ecoles  
St Jean en Royans  
04-75-47-76-55  
rpe@slapaz.fr





## « Pépins et Cie »

*Silence...ça pousse !!*

*M. Magne Rudy, a fait un changement de vie professionnelle et personnelle, et a choisi de venir s'installer dans notre région Royans Vercors en famille.*

C'est ainsi, qu'en 2018, ont été créés un verger et une pépinière, au quartier « Pacaliers » de Saint Laurent en Royans.



Ses réflexions ont pour objectif un travail respectant l'environnement, et en limitant les impacts délétères ! C'est aussi donner du sens à son travail, en cultivant en BIO, avec des variétés rustiques, adaptées à notre région, et un étalement des récoltes.

C'est avec beaucoup de détermination qu'il a entrepris les différentes démarches à effectuer pour mener à bien ce beau projet, et pour l'épanouissement de ce site !

Le verger propose différents fruits : pommes, poires, prunes, figues, pêches et raisins de table.

La pépinière est composée d'arbres fruitiers divers : pommiers, poiriers, cerisiers, pêchers, pruniers, figuiers, cognassiers, nashi, plaqueminer(kaki), abricotiers, raisins de table et petits fruits.



Un lien important avec la Communauté de communes du Royans Vercors a permis différentes ouvertures et des partenariats, de ce fait, avec des commerçants, des restaurateurs... pour la vente des produits.

Récemment, l'école primaire est venue visiter le verger dans le cadre d'un projet sur l'alimentation avec le Parc naturel régional du Vercors.

La vente des fruits aux particuliers se fait le vendredi soir au marché de la ferme de Rousset. Il est également possible de venir, sur rendez-vous, au domicile du propriétaire : pour les fruits, la quantité à vendre est uniquement « à la cagette » ; Pour les arbres fruitiers, sur rendez-vous aussi. M. Magne Rudy propose aussi des stages de formations (dates de stages prévues pour la formation à la taille et au greffage) ainsi que des formations avec des lycées agricoles (Valence et Romans)...

L'exploitation est en pleine croissance, et de ce fait, permet des embauches ponctuelles !

A vos ordinateurs pour découvrir le site : [www.pepinsetcie.fr](http://www.pepinsetcie.fr)

N° TEL : 06 33 16 56 32

# Le mot de la liste

« Saint Laurent toujours plus dynamique »

Non communiqué à la date de remise à l'imprimeur

# Annuaire

**Mairie de Saint-Laurent-en-Royans - Tél. 04 75 48 65 06 - Fax 04 75 47 50 83**  
E-mail : [contact@saintlaurentenroyans.fr](mailto:contact@saintlaurentenroyans.fr) /  
[www.saintlaurentenroyans.fr](http://www.saintlaurentenroyans.fr)

**Horaires d'été, à compter du 19 juin et jusqu'au 25 août, la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 13h.**

En dehors de cette période, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Les mercredis de 8h30 à 12h.

## **Agence postale communale**

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30  
Levée du courrier à 12h30. - Sauf le samedi à 11h30

## **Bibliothèque - Ludothèque**

lundi de 16h à 18h - mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
jeudi de 9h à 12h - vendredi 16h à 19h  
samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
Tél. : 04 75 02 35 70  
email : [biblioludo.stlaurent@cc-royans-vercors.org](mailto:biblioludo.stlaurent@cc-royans-vercors.org)

## **Permanences de l'ADMR**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
Téléphone : 04 75 47 50 24 - Email : [royans-vercors@admr26.fr](mailto:royans-vercors@admr26.fr)

## **Multi-accueil - Les Pillous**

lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi de 8h à 18h  
Réservation au 04 75 47 39 76 .

## **Recyclerie**

jeudi et vendredi de 14h à 18h  
samedi de 9h45 à 12h30  
email : [recyclerielebruitduplacart@gmail.com](mailto:recyclerielebruitduplacart@gmail.com)

## **Déchetterie**

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30  
samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

## **Pharmacie de garde**

Pour joindre ou connaître le nom du pharmacien de garde la nuit de 19h30 à 8h30, les dimanches et jours fériés composez le 04 75 48 18 63

## **Médecin de garde**

Pour une urgence médicale, appeler le 15

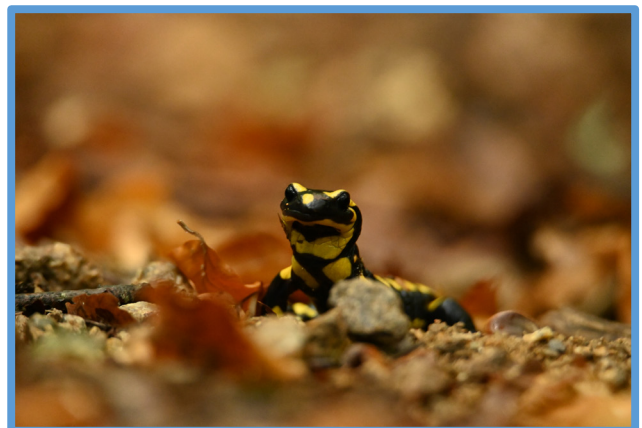
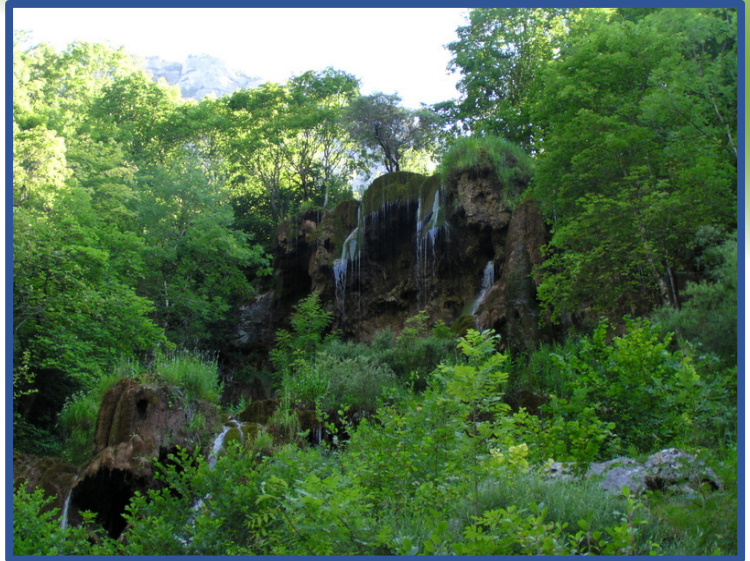
## **Rappel pour recevoir Les Brèves du Petit Journal**

Les Brèves sont téléchargeables sur le site de la Commune : <http://www.saintlaurentenroyans.fr>.  
Si vous souhaitez les recevoir en format papier ou par mail, faites-le nous savoir en passant en Mairie ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : [lesbrevesdupj@gmail.com](mailto:lesbrevesdupj@gmail.com).

## **Courrier des lecteurs**

Si vous avez des impressions, des questions, des suggestions d'articles à nous faire, n'hésitez pas à envoyer vos messages à l'adresse suivante : [lesbrevesdupj@gmail.com](mailto:lesbrevesdupj@gmail.com).





PHOTOS ©PNRV

**Le Petit Journal paraît 2 fois par an (janvier et juillet)**

Directeur de la publication : Olivier BERARDIN

Responsables de la rédaction : Nathalie KOUSSENS & Déborah DREVAR

Photographies : Mairie de Saint Laurent (sauf mention)

Imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Blachon - tiré à 700 exemplaires. Distribué toutes boîtes- à disposition en Mairie - téléchargeable sur le site communal.

**Le Petit  
Journal**